

Commune de
BARBAZAN

(Haute-Garonne)



ARRÊTE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
Avenue de la Tuilerie / RD33
Remplacement de glissière de sécurité

STATION THÉRALE CLASSEE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions; modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que la demande de la société AXIMUM Toulouse représentée par LERAY Thomas, 104 bis, Route d'Espagne 31120 PORTET sur GARONNE, pour effectuer le remplacement d'une glissière de sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation sera temporairement réglementée sur l'Avenue de la Tuilerie, pour une durée de 2 jours à compter du 30 septembre 2025.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit. La circulation sera réduite et alternée par feux tricolores, avec interdiction de dépasser.

ARTICLE 3 :

L'entreprise AXIMUM Toulouse sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait des travaux qu'il y ait ou non de leur part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

ARTICLE 4 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 6 :

Mr le Chef de Brigade commandant la Gendarmerie de BARBAZAN,

Mr le Directeur Départemental de l'Equipement,

Mr le responsable de l'entreprise AXIMUM,

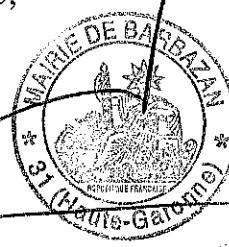
Mme le Maire de la Commune de Barbazan,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Barbazan, le 26 septembre 2025,

Le Maire,

Michèle STRADERE



Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06
contact@commune-barbazan.fr